



Syndicat CGT

Conseil Général de Seine-Maritime

Rouen, le 2 décembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Suite au boycott du CTP de juin dernier, les organisations syndicales ont été reçues par Monsieur le Vice Président et Monsieur le Directeur Général des Services, qui constataient alors l'échec du dialogue social au sein de la Collectivité.

Ce constat partagé est malheureusement toujours d'actualité.

Alors que vous devriez être les garants des institutions et du statut, nous constatons que, en refusant aux instances de jouer leur rôle, vous anticipez sur le démantèlement du service public dans un contexte où, à juste raison pourtant, vous dénoncez les attaques importantes que subissent les collectivités, et le dépeçage du statut !

❶ Refus de porter à l'ordre du jour du CTP des points qui touchent à l'organisation des services et du travail et mise en œuvre de modifications importantes avant toute réunion du CTP : mise en place du DOVH 2009/2010 ; fauchage, RSI, CESF, ASE...

❷ En ce qui concerne la gestion du personnel et le respect du statut, la CGT interpelle à nouveau la Direction.

- **Mobilité** : vous vous exemptez du passage à la bourse à l'emploi de certains postes, au mépris du statut et des critères pourtant établis par la Collectivité. Par ailleurs des postes sont « créés » sur des profils spécifiques, ne permettant pas aux agents titulaires correspondant au grade de postuler !
- **Redéploiement et suppressions de poste** : aucune transparence sur les postes supprimés, ni sur les redéploiements qui ont lieu. En fait, aucune information n'est donnée concernant les effectifs et les mouvements (départs en retraites, congés maternité, maladie, ...) . Pourtant les agents constatent de nombreuses suppressions de postes : collègues, Pôle solidarités...

Cette gestion au coup par coup et confinant au clientélisme choque les agents du Département qui, nombreux, nous interpellent sur l'égalité de traitement et le non respect du statut !

❸ Par ailleurs, les réorganisations incessantes et les redéploiements sans passage au CTP dont c'est pourtant la prérogative amènent les agents à négocier individuellement le contenu de leur fiche de poste et à subir une polyvalence accrue, sans respect des métiers et des compétences !

❹ Enfin, par courrier du 9 novembre 2009, la CGT vous a demandé de suspendre le transfert des agents d'entretien des CMS à la DMG. Nous sommes sans réponse et pourtant les agents sont informés de leur « départ » au 1^{er} janvier.

Ils sont actuellement réunis et demandent instamment que la collectivité suspende tout transfert et convoque un CTP pour apporter toutes garanties. Quelle est votre réponse ?

Devant tous ces manquements au statut et aux textes, la CGT se réserve, avec le personnel, de donner les suites qui s'imposent pour faire respecter le statut, le dialogue social et les droits des agents au service du public.